

ANNEXE 28B : INFORMATIONS CONFIDENTIELLES POUR MARC

Marc a besoin de l'aide financière de Chantal pour être en mesure de se trouver un nouveau logement. Par contre, il est clair qu'il ne se laissera pas intimider par le chantage de Chantal. Il confirme que son salaire annuel est d'environ 25 000 \$.

Marc dit être très honnête et soutient rapporter tous ses revenus. Il ne fait pas de travail au noir, ceci est une invention de Chantal afin de ternir sa réputation.

Il n'a pas de régime de pension de retraite. Il a cependant des investissements dans un Régime Enregistré d'épargne retraite pour environ 125 000 \$. Les versements dans ses RÉER ont été effectués par Chantal pour fins d'impôts. C'est la limite de ses investissements parce qu'il prévoyait vivre des rentes provenant du régime.

Il a certains outils qui lui sont nécessaires pour le travail d'électricien. Il tient à les garder. Ces outils sont usés et ne valent que 1 500 \$.

Marc ne l'a pas dévoilé à Chantal, mais il a rencontré une femme lorsqu'il était en voyage. Cheryl était en voyage de filles, et restait au même hôtel que Marc. De fait, il a l'intention de déménager chez Cheryl dès la finalisation de sa séparation. Cheryl a hérité d'une belle somme d'argent au décès de son premier mari. Marc ne veut pas que cette information joue contre lui dans son règlement de séparation, donc tente de garder cette information pour lui, mais en vain.

Marc est propriétaire d'un Jeep Cherokee 2017.